Envoyé en préfecture le 14/10/2020
Reçu en préfecture le 14/10/2020
Affiché le 15/10/2020
ID : 083-248300493-20201001-C_2020_131-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

DRACÉNIE PROVENCE VERDON agglomération

C_2020_131

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 01 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le un octobre à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Président, Maire de Draguignan.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Animation économique, ruralité et agriculture

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	65

Objet de la délibération:
Association Initiative Var - Subvention de fonctionnement 2020 - Signature de la convention d'objectifs et de moyens

PRÉSENTS :
Richard STRAMBIO, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Valérie MARCY, Nathalie GONZALES, Daniel MARIA, Alain CAYMARIS, Serge BALDECCHI, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Albert DAVID, Christophe CARRIERE, Karine ALSTERS, Gérald PIERRUGUES, Sophie DUFOUR, Nathalie PEREZ-LEROUX, Nadine DECARLIS, Alain BARALE, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Georges ROUVIER, Christine PREMOSELLI, Michel PONTE, Cédric DUBOIS, Danielle ADOUX-COPIN, Franck AMBROSINO, Stella ACCIARI, Anne-Marie AMOROSO, Jacques BERTRAND, Bernard BONNABEL, Hugues BONNET, Stéphan CERET, Christine CHALOT-FOURNET, Nicolas DATCHY, Brigitte DUBOUIS, Francine FIORINI, Valérie FLAUS, Jean-Yves FORT, Jean FOURISCOT, Sylvie FRANCIN, François GIBAUD, Malika GUELLATI, Jean Pierre GUINDEO, Marie-Christine GUIOL, Grégory LOEW, Marie-José MAUREL, Thierry MENARD, Jean-Bernard MIGLIOLI, Christine NICCOLETTI, Gil OLIVIER, Michèle PELASSY, Pierre PENEL, Thierry PESCE, Philippe ROUX, Jean-Pierre SOUZA, Romain VACQUIER, Christine VILLELONGUE

REPRÉSENTÉ(S) :
Liliane BOYER pouvoir à Romain VACQUIER, Bernard CHILINI pouvoir à Marie-José MAUREL, Lisa CHAUVIN pouvoir à Sophie DUFOUR, René DIES pouvoir à Jean-Bernard MIGLIOLI, Françoise LEGRAIEN pouvoir à Gil OLIVIER, Olivier POMMERET pouvoir à Nathalie GONZALES, Régis ROUX pouvoir à Michèle PELASSY, Marie-Laure TORTOSA pouvoir à Cédric DUBOIS

ABSENT(S) :
Philippe SCHRECK

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Romain VACQUIER

RAPPORTEUR : Monsieur Michel PONTE

Envoyé en préfecture le 14/10/2020
Reçu en préfecture le 14/10/2020
Affiché le 15/10/2020
ID : 083-248300493-20201001-C_2020_131-DE

Le Conseil d'agglomération a approuvé, par délibération C_2019_045 du 4 avril 2019, la convention fixant les conditions d'intervention complémentaire de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre de l'octroi des aides économiques.

L'engagement n°2 du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) prévoit la promotion de l'entreprenariat et l'accompagnement à la création et au développement des entreprises.

Dans le cadre de sa compétence développement économique, Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa) peut donc apporter son soutien aux opérateurs qui interviennent sur le territoire en matière d'accompagnement à la création, au développement ou à la reprise d'entreprises.

L'Association Initiative Var, est une structure associative nationale dont l'objet est d'accompagner et de financer les porteurs de projet souhaitant créer ou reprendre une entreprise sur le département du Var. Ainsi, Initiative Var :

- informe et conseille, par un service gratuit, les créateurs ou repreneurs d'entreprises,
- finance les projets avec des prêts d'honneur sans intérêt,
- accompagne les créateurs dans les premières années et jusqu'au remboursement du prêt.

Pour permettre l'accueil des porteurs de projet Initiative Var dispose d'un hébergement au sein de la pépinière hôtel d'entreprises portée par l'agglomération.

Compte tenu de l'intérêt que présente l'activité d'Initiative Var en matière d'accompagnement à la création d'entreprises, Dracénie Provence Verdon agglomération lui accorde une subvention de fonctionnement de 25 000€ (*vingt-cinq-mille euros*) au titre de l'année 2020.

Envoyé en préfecture le 14/10/2020
Reçu en préfecture le 14/10/2020
Affiché le 15/10/2020
ID : 083-248300493-20201001-C_2020_131-DE

En conséquence, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- approuver la convention d'objectifs et de moyens 2020 entre Dracénie Provence Verdon Agglomération et Initiative Var,
- autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tous documents afférents,
- attribuer à Initiative Var une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2020 de 25000€ (*vingt-cinq-mille euros*),
- dire que le paiement de la subvention sera réalisé en deux fois : un premier versement de 70% du montant de la subvention (soit 17 500€) à la signature de la convention et le deuxième versement de 30% (soit 7500€), après réception des documents du bilan relatif à l'année n-1,
- dire que les crédits afférents sont prévus sur le budget principal - chapitre 65 - article 6574.901.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Richard STRAMBIO

Signé électroniquement par : Richard Strambio
Date de signature : 14/10/2020
Qualité : Président de Dracénie Provence Verdon agglomération



Président
Maire de Draguignan

Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.